

— On sait que les notes de la gamme furent empruntées, par le moine Guy d'Arezzo, à la première strophe de l'hymne de la Nativité de saint Jean-Baptiste :

*Ut queant laxis resonare fibris
Mira gestorum famuli tuorum,
Solve polluti labii reatum,
Sancte Joannes.*

L'origine de cette hymne, si l'on en croit le *Manuel des divins offices de Guillaume Durand*, serait assez curieuse :

“ Paul Diacre, historiographe de l'Eglise Romaine, moine du Mont-Cassin, voulant un jour bénir le cierge pascal, sa voix devint enrôlée, de sonore qu'elle était auparavant; et, afin que sa voix lui fût rendue, il composa en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste l'hymne *Ut queant laxis resonare fibris* au commencement de laquelle il demande que sa voix lui soit rendue; ce qui lui fut accordé, comme jadis à Zaccharie, par les mérites de saint Jean. ”

— En France, M. Poincaré entend suivre les traditions du régime; c'est-à-dire persécuter et continuer à déchristianiser. Les ministres ne se contentent pas de paroles, ils multiplient les actes.

C'est ainsi qu'en exécution de la loi du 7 juillet 1904, portant interdiction de l'enseignement congréganiste, le ministre de l'Intérieur vient de prescrire la fermeture, avant le 1er octobre prochain, de cinquante-et-un établissements ou écoles annexées à des établissements congréganistes, dont huit de garçons et quarante-trois de filles, les seuls sans doute qui restent encore.